

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
18 avril 2024

LE CHIFFRE À RETENIR

**114 projets d'investissements italiens en France
ont permis de créer ou sauvegarder 2 611 emplois
en 2023**

[Rapport 2023 de Business France]

Sommaire

Actualité macro-économique :

Superbonus : le Gouvernement tente de freiner le dispositif pour limiter les coûts

Actualité financière :

Après MPS, le Gouvernement prépare la privatisation partielle de *Poste italiana* / Nouvelle exonération fiscale en cas de relocalisation d'activités hors UE ("reshoring") / Les investissements dans le capital-risque sont en baisse en 2023

Actualité sectorielle :

Le Plan Transition 5.0, nouveau dispositif d'incitation fiscale promouvant l'efficacité énergétique des entreprises, a été approuvé par le Conseil des ministres le 26 février 2024 / Silicon Box annonce la construction d'une nouvelle usine de production de semi-conducteurs en Italie, renforçant le secteur italien de la microélectronique / En 2023, la production de la construction navale italienne a enregistré sa meilleure année malgré le ralentissement de l'économie du pays et la baisse des exportations / Le rachat de Vodafone Italia par Fastweb (Swisscom) face au français Iliad, aboutit à la création du deuxième plus grand acteur sur le marché des télécoms en Italie juste après TIM / 2023 est une année record pour le tourisme en Italie / Les communautés énergétiques se développent en Italie / Agriculture et changement climatique en Italie: une très forte exposition aux risques

Actualité macroéconomique

Conjoncture macroéconomique

Le Gouvernement limite de nouveau la portée du Superbonus afin de contenir les coûts de l'avantage fiscal sur les finances publiques. Ce crédit d'impôt, conçu à l'origine pour couvrir 110% des dépenses engagées afin de renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments, a permis de soutenir la reprise économique en sortie de crise Covid. Toutefois, son coût pèse sur les finances publiques. La nouvelle estimation du Document économique et financier (DEF) 2024 s'élève à 160 Md€ pour le seul Superbonus, par rapport à 35 Md€ initialement prévu. En ajoutant les autres bonus au secteur de la construction (Bonus façade, Bonus restructuration, Ecobonus, Sismabonus), le montant des dépenses pour l'Etat s'élèverait à 219 Md€ à ce jour. Depuis son lancement en 2020, le Superbonus a été redimensionné à plusieurs reprises. En février 2022, la possibilité de transferts multiples et de cessions partielles de crédits prévue dans le régime initial a été limitée. Début 2023, le taux du Superbonus a été réduit à 90% en 2023, 70% en 2024 et 65% en 2025. En outre, en mars 2023, le transfert de crédits a été bloqué. Des dérogations excluaient toutefois certaines catégories. Après une nouvelle dégradation du déficit public en 2023, le Gouvernement a choisi de restreindre davantage le dispositif. En conséquence, un décret-loi, publié au journal officiel le 28 mars 2024, limite encore la portée du Superbonus. Pour en conserver le bénéfice à titre dérogatoire, la preuve du lancement des travaux doit avoir été apportée. Selon l'Ance (Association nationale des entrepreneurs du bâtiment), les interventions ont permis, à ce jour, le réaménagement de près de 5% du parc résidentiel et 30 Md€ d'économie sur leurs factures énergétiques des familles concernées.

Actualité financière

Privatisations : après MPS, le Gouvernement prépare la privatisation partielle de Poste italienne. Dans le cadre du plan du Gouvernement visant à lever 20 Md€ d'ici 2026, est prévue une nouvelle cession d'une part de la participation de l'Etat italien dans le groupe public *Poste Italiane*. Cette opération pourrait rapporter environ 4,4 Md€ à l'Etat italien qui devrait toutefois conserver la part de 35% détenue par la Caisse des dépôts italienne (CDP). *Poste Italiane* est rentable et a affiché en 2023 un bénéfice net de 1,9 Md€, en hausse de 22%. Par ailleurs, Rome a déjà cédé 12,5% du capital de la banque *Monte dei Paschi di Siena* (MPS), pour un montant de 650 M€.

Attractivité : nouvelle exonération fiscale en cas de relocalisation d'activités hors UE ("reshoring"). Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'habilitation sur la réforme fiscale, l'article 6 du décret législatif n° 209 de 2023 a établi une mesure visant à encourager le transfert en Italie d'activités économiques exercées dans des pays non membres de l'UE ou de l'EEE par le biais de l'exonération fiscale de 50% du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRES) et sur la valeur de la production (IRAP) pour la période fiscale

au cours de laquelle le rapatriement a lieu et pour les cinq périodes fiscales ultérieures. (Pour de plus amples informations : [présentation de la mesure](#))

Investissements dans le capital-risque en baisse en 2023 : Bending Spoons est la 3^{ème} licorne italienne. Les investissements en capital-risque se sont élevés en 2023 à 1,4 Md€ investis (-35% en g.a.), répartis sur 330 tours de table (-11% en g.a.). L'année n'a pas été marquée par de grosses opérations comme en 2022 avec Satsipay (320 M) et Scalapay (214 M en deux tours). Parmi les plus importantes, on compte notamment le double tour de D-Orbit (100 M€), 61 M€ levés par Aavantagarde Bio, les 40 M€ par Alps Blockchain et 55 M€ levés par Energy Dome. Bending Spoons, la 3^{ème} licorne italienne avec Satsipay et Scalapay, a levé 100 M€ et vient d'annoncer un [nouvel investissement](#) de 155 M\$, portant la valeur de l'entreprise à 2,5 Md€.

Actualité sectorielle

Le Plan Transition 5.0, nouveau dispositif d'incitation fiscale consistant à promouvoir l'efficacité énergétique des entreprises, a été approuvé par le Conseil des ministres le 26 février 2024. Dans la continuité du Plan de modernisation de l'industrie, dit Plan Transition 4.0, lancé en 2021 et dédié à la numérisation des processus de production, le PNRR révisé en novembre 2023 prévoit un Plan Transition 5.0 pour encourager les mesures d'efficacité énergétique, grâce à un financement de 6,3 Md€ mis à disposition des entreprises sous forme de crédits d'impôt au titre de son chapitre RePowerEU. Ces dispositifs d'incitation fiscale sont destinés aux entreprises qui investissent dans i) l'achat de biens d'équipement permettant des économies d'énergie, et ii) l'achat de biens nécessaires à l'autoproduction et à l'autoconsommation à partir d'énergies renouvelables. La hausse de la productivité des entreprises investissant dans des technologies numériques (+12%), dans les technologies vertes (+8%) ou dans la double transition (+14%) pousserait davantage d'entreprises, selon la Chambre de commerce italienne à engager la double transition écologique (37% des entreprises) et numérique (34%) dans leurs programmes d'investissement.

Silicon Box annonce la construction d'une nouvelle usine de production de semi-conducteurs en Italie, renforçant le secteur italien de la microélectronique et des acteurs d'une chaîne d'approvisionnement plus résiliente pour les semi-conducteurs en Europe. La start-up de semi-conducteurs singapourienne *Silicon Box*, spécialisée dans la production de puces, prévoit d'investir 3,2 Md€ dans le nord de l'Italie (Novara dans le Piémont ou Vigasio en Vénétie) pour implanter une nouvelle usine de production. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie européenne du Chips Act visant à porter la capacité de production de semi-conducteurs de l'Union à 20% du marché mondial d'ici à 2030. Silicon Box contribuera à répondre à la demande d'assemblage de semi-conducteurs permettant l'adoption de nouvelles technologies (applications de nouvelle génération dans le domaine de l'intelligence artificielle ; composants de véhicules électriques...). Cette usine aura pour effet de renforcer l'écosystème italien, conformément à la stratégie de l'Italie plaçant au cœur de ses priorités le secteur des semi-conducteurs, et de générer 1 600 nouveaux emplois directs. La conception et la planification sont déjà en cours, tandis que le début effectif des travaux devra attendre l'approbation de la Commission européenne. Selon le ministre des Entreprises et du *Made in Italy* Adolfo Urso, cette initiative démontre l'intérêt des acteurs technologiques mondiaux pour l'Italie et agira certainement comme un catalyseur pour de nouveaux investissements dans le pays.

En 2023, la production de la construction navale italienne a enregistré sa meilleure année, malgré le ralentissement de l'économie du pays et la baisse des exportations. La construction navale a atteint un record de 4 Md€ d'exportations en 2022, en hausse de 15,9% par rapport à l'année précédente. Parmi les facteurs qui ont contribué au succès des exportations, il convient de relever le leadership confirmé de l'Italie au niveau mondial dans la production de superyachts, avec 600 yachts mis en service ou en construction, marquant un record de commandes représentant 51,4% du marché mondial. L'Italie est suivie par la Turquie (avec 132 yachts en construction) et les Pays-Bas (80 yachts). Le leader Fincantieri est l'un des plus grands concepteurs et constructeurs de navires au monde, avec plus de 7 000 navires construits, 18 chantiers navals sur 4 continents, plus de 20 000 employés et 100 filiales. Les principaux produits de l'entreprise sont les navires de croisière et les navires de guerre. Le chiffre d'affaires de l'entreprise s'est élevé à 7,6 Md€ en 2023 (+2,8% par rapport à 2022). Fincantieri a créé une joint-venture de 30 Md€ avec le groupe émirati Edge, conglomérat de technologies de pointe et de défense, pour la construction de navires de guerre à Abu Dhabi. Il s'agit d'une opération majeure permettant la création d'une plateforme industrielle capable d'explorer les opportunités sur le marché mondial de l'industrie maritime.

Le rachat de Vodafone Italia par Fastweb (Swisscom) face au français Iliad aboutit à la création du deuxième plus grand acteur sur le marché des télécoms en Italie juste après TIM. Fastweb, contrôlé par le groupe Swisscom détenu en majorité par l'Etat fédéral suisse, a gagné face à Iliad (offre de 10 Md€) grâce à son implantation en Italie (3,4 M de clients) et une offre inférieure (8Md€) mais en espèces. Ce rachat permet au nouveau groupe intégré d'offrir des services de téléphonie fixe et mobile, en disposant d'une base de clients importante dans différents segments du marché (entreprises, administration publique). Vodafone pourrait ainsi s'étendre sur le marché de la Lombardie et de Milan où Fastweb est déjà bien implanté. Par ailleurs, les synergies, estimées à 600 M€, apparaissent nombreuses : coûts d'accès réduits ; politique marketing unique ; réseau élargi. Au total, les deux entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 7 Md€ en Italie, ce qui ferait du groupe public helvétique le deuxième opérateur en Italie après TIM. Cependant, la clôture de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et devrait avoir lieu au premier trimestre 2025. D'ici là, les deux entreprises continueront d'évoluer de manière indépendante.

2023, une année touristique record. Selon la [Banque d'Italie](#), en 2023 l'Italie enregistre une croissance de 14% des recettes touristiques internationales par rapport à 2019 (51,6 Md€ contre 44,3 Md€). Plus de la moitié est imputable aux voyageurs européens (27,6 Md€) : l'Allemagne, 1^{er} client international, contribue à 8 Md€ (15,5%), suivie par les Etats-Unis (6,5Md€) et le Royaume-Uni (4,5 Md€). La France se situe au 4^{ème} rang (4,4 Md€) perdant un rang par rapport à l'année précédente. Les recettes touristiques russes ont plus que doublé par rapport à 2022 (257 M€ contre 108 M€) mais restent encore très loin de celles enregistrées en 2019 (près d'1 Md€). Presque deux tiers des touristes étrangers choisissent l'Italie pour des raisons de vacances (32,1 Md€ des recettes) alors que les voyages d'affaires (7,3 Md€) bondissent de 25% par rapport à 2022. En termes de dépense moyenne journalière, les touristes japonais se placent au 1^{er} rang (263 €), suivis par les suisses (205,7 €) et les américains (188,5 €).

L'Italie, pays culturellement porté vers les initiatives citoyennes, connaît un engouement pour l'autoproduction et la consommation énergétique à petite échelle : les communautés énergétiques. Celles-ci sont entendues comme étant des groupes de personnes qui produisent, consomment et partagent de l'énergie renouvelable dans une zone géographique limitée à l'échelle d'un quartier, d'un village ou d'un complexe industriel. Malgré l'absence de cadre normatif national et d'aides étatiques, une centaine ont déjà vu le jour en Italie entre 2020 et 2023. Fin 2023, dans 44% des cas, les promoteurs des communautés énergétiques sont des municipalités, tandis que dans les autres cas, il s'agit principalement d'entreprises privées. Plus de 70% des communautés énergétiques analysées utilisent des systèmes d'une puissance totale inférieure à 200 kW et la totalité d'entre elles sont basées sur l'énergie photovoltaïque. Escompté depuis 2020, le cadre normatif a été publié en janvier 2024 et une enveloppe étatique de 5,7 Md€ vient d'être mise à disposition des porteurs de projet, le 8 avril 2024. L'objectif cible est d'installer 7 GW d'énergies renouvelables, principalement solaires, d'ici 2027, et ainsi d'accroître la part des ENR qui stagne à un cinquième dans le mix énergétique italien.

Agriculture et changement climatique en Italie : une très forte exposition aux risques. Selon le principal consortium de gestion des risques italien – ASNACODI Italia – l'agriculture italienne a été frappée en 2023 par 378 événements climatiques extrêmes, en progression de 22% par rapport à 2022. Apprécié sur un plus long terme (30 ans), ce phénomène aboutit à un triplement des dommages subis par le secteur agricole. Il en résulte une augmentation continue des taux de primes assurantielles et des valeurs des actifs sous-jacents, tandis que, parallèlement, le soutien public ne peut progresser au même rythme. Selon ASNACODI, une nouvelle stratégie relative aux risques qui pèsent sur l'agriculture doit par conséquent être définie, afin de (i) faciliter l'interopérabilité entre eux des outils disponibles ; (ii) simplifier les procédures ; (iii) renforcer la précision et la cohérence géographique des indicateurs de risques et (iv) mobiliser dans des conditions révisées les fonds publics communautaires, certaines organisations agricoles ayant même appelé, dans cette perspective, à la création d'un « troisième pilier de la PAC ».

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Mickael BOUNAKHLA, Federica MERCANTI, Capucine LOUIS, Claire BERGER, Philippe MERILLON, Tatiana DE VILLARD, Emma RICHA, Alice ROUSSEL

Revue par : Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication